

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

**2022-057**

SEANCE DU **MARDI 17 MAI 2022**

*Le mardi 17 mai 2022, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 11 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,*

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 21
Nombre de Membres présents : 17	Votes Contre : 3
Pouvoirs : 7	Abstention : 0
	Non votant : 0

### PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BELLUT, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Laurent BAUMEL, Eric FLEUREAUX, Yoanna DESROCHES.

### ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Jean-Jacques BILLARD à Jean-Marc NARDI, Anne LUMEAU à Eric MAUCORT, Hélène BERGER à Christelle LAMBERT, Marc PLOUZEAU à Chantal BOISNIER, Olga MARTINEAU à Jean-Luc DUPONT, Arnaud Nicolas PLANCHON à Jean-François DAUDIN, Fabrice MASSON à Françoise BAUDIN.

### ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Jean-Christophe PELLETIER, Magali DEVAUD, Jean-Jacques LAPORTE, Lucile VUILLERMOZ, Louise GACHOT.

### SECRETAIRE DE SEANCE :

Éric MAUCORT

## Décision Modificative n°1

Vu la délibération n°2022-046 en date du 15 avril 2022 adoptant le Budget primitif de la Mairie de Chinon 2022,

**DECISION MODIFICATIVE N°1 du 50100 BUDGET MAIRIE DE CHINON**

**SECTION FONCTIONNEMENT**

<b>RECETTES</b>		<b>Budget primitif</b>	<b>DM 1</b>
<b>Chapitre/Opération</b>	<b>Libellés</b>		<b>Montants</b>
74/7411/01/AG	Dotation forfaitaire	700 000 €	- 45 000 €
	<b>TOTAL Recettes fonctionnement</b>		<b>- 45 000 €</b>

<b>DEPENSES</b>		<b>Budget primitif</b>	<b>DM 1</b>
<b>Chapitre/Opération</b>	<b>Libellés</b>		<b>Montants</b>
011/611/212/	Contrat de prestation de service Affaires scolaires	100 000 €	- 45 000 €
65/6574/020/AG	Subvention Amicale du Personnel	16 300 €	+ 2 600 €
012/6488/020/AG	Autres Charges générales du personnel	20 000 €	- 2 600 €
	<b>TOTAL Dépenses fonctionnement</b>		<b>- 45 000 €</b>

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ :*

*- ADOPTE la Décision Modificative n°1 qui s'équilibre en fonctionnement à - 45 000€.*

Fait à CHINON, le 23 mai 2022

Pour extrait conforme,  
Le Maire



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 31/05/2022

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage